

Téléphone : 704-987-4555
8935 NorthPointe Executive Park Drive
Huntersville, NC 28078
www.irwin.com

CRAIE VIOLET CLAIR – EFFAÇABLE

1^{re} SECTION : INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

NOM COMMERCIAL : CRAIE VIOLET CLAIR EFFAÇABLE

NOM C.I. : S.O.

FOURNISSEUR : DELTA COLOURS INC.
FABRICANT : DELTA COLOURS INC.
6369 PEACHTREE ST NE
NORCROSS, GA 30071

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE : 770-277-8819 ou 800-866-6981

DATE DE PRÉPARATION : 3 AVRIL 2006

2^e SECTION : CONSTITUTION

Composant	N° de CAS	%
Sulfosilicate de sodium et d'aluminium : pigment violet 15, index de coloration 77007	12769-96-9	5 à 10
Talc	14807-96-6	90 à 95
Minéraux du groupe des chlorites	1318-59-8	1 à 5
Quartz	14808-60-7	≤1,0

Informations sur les règlements liés aux composants

Ce produit peut faire l'objet de règlements, comporter des limites d'exposition ou d'autres renseignements tels que : silice cristalline (forme générale).

Informations sur les composants

Ce produit est jugé dangereux d'après le titre 29 du CFR (code des règlements fédéraux des États-Unis), partie 1910.1200 (communication des dangers).

3^e SECTION : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

APPARENCE : POUDRE VIOLETTE

ODEUR : AUCUNE

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : INSOLUBLE

MASSE VOLUMIQUE : S.O.

4^e SECTION : DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Risques d'incendie généraux : cette substance ne brûlera pas.

Produits de combustion dangereux : aucun identifié

Moyens d'extinction : utilisez les méthodes applicables à un feu environnant.

Matériel ou directives pour la lutte contre l'incendie : aucun

Téléphone : 704-987-4555
8935 NorthPointe Executive Park Drive
Huntersville, NC 28078
www.irwin.com

Cotes de la NFPA (National Fire Protection Association) : Santé : 1 Incendie : 0 Réactivité : 0
Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Faible 2 = Moyen 3 = Sérieux 4 = Grave

5^e SECTION : DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET RENSEIGNEMENTS

Stabilité chimique : stable en conditions normales.

Stabilité chimique : aucune condition à éviter.

Incompatibilité : aucune identifiée.

Décomposition dangereuse : aucune connue.

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas.

6^e SECTION : RISQUES POUR LA SANTÉ ET RENSEIGNEMENTS

Premiers soins

Yeux : en cas de contact avec les yeux, rincez-les abondamment à l'eau et appelez un médecin.

Peau : en cas de contact avec la peau, lavez la zone touchée immédiatement à l'eau savonneuse.

Ingestion : en petites quantités, le produit n'est pas considéré comme toxique.

Inhalation : amenez la personne à un endroit où l'air n'est pas contaminé.

Avis aux médecins : adoptez les mesures générales de soutien et traitez la personne selon ses symptômes.

CONSULTEZ IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN DANS TOUS LES CAS DE SUREXPOSITION

Aperçu des cas d'urgence

Le produit irrite les yeux, le système respiratoire et la peau.

Conséquences possibles sur la santé :

Yeux : les poussières ou la poudre peuvent irriter le tissu oculaire.

Peau : les poussières ou la poudre peuvent irriter la peau.

Ingestion : peut irriter temporairement la gorge, l'estomac et le tractus gastrointestinal.

Inhalation : L'exposition excessive, à long terme, peut causer la talcose, une fibrose pulmonaire, qui peut ensuite entraîner des dommages permanents et graves aux poumons.

ATTENTION : Le produit contient de la silice cristalline. La surexposition à long terme à la silice cristalline peut causer la silicose, une forme de fibrose pulmonaire. La surexposition prolongée à la silice peut entraîner des problèmes cardiopulmonaires. Le CIRC a mené des recherches sur la silice cristalline. Les scientifiques ont trouvé suffisamment de preuves pour déterminer que la silice cristalline, inhalée en milieu de travail sous forme de quartz ou de cristobalite, est cancérigène.

États pathologiques aggravés par l'exposition

Aucune information n'est disponible concernant le produit.

Conséquences potentielles sur l'environnement

Aucune conséquence importante sur l'environnement.

Cotes du Health Management Information System (système de gestion des informations sur la santé) : 1* Incendie : 0 Réactivité : 0 Protection personnelle : E

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Faible 2 = Moyen 3 = Sérieux 4 = Grave * = Danger chronique

Téléphone : 704-987-4555
8935 NorthPointe Executive Park Drive
Huntersville, NC 28078
www.irwin.com

7^e SECTION : PRÉCAUTIONS POUR UNE MANUTENTION, UNE UTILISATION ET UNE ÉLIMINATION SÉCURITAIRES

ÉTAPES À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DE RENVERSEMENT DE LA SUBSTANCE : UTILISEZ UN ASPIRATEUR SPÉCIAL OU D'UNE VADROUILLE HUMIDE POUR NETTOYER LES DÉGÂTS. SI CES MÉTHODES NE SONT PAS POSSIBLES, BALAYEZ LA MAJORITÉ DE LA SUBSTANCE EN PRENANT SOIN D'ÉVITER TOUTE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES. SI LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES LE PERMET, DRAINEZ LES RÉSIDUS ET LES PETITES QUANTITÉS DE COLORANT. PRENEZ TOUTES LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES À LA MANIPULATION DE CETTE SUBSTANCE LORSQUE VOUS NETTOYEZ UN RENVERSEMENT.

MOYEN D'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS : VOUS DEVRIEZ RÉUTILISER LES SUBSTANCES RENVERSÉES, SI CELA EST POSSIBLE. SINON, VOUS POUVEZ LES ENFOUIR OU LES INCINÉRER DE FAÇON À RESPECTER TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, MUNICIPAUX ET DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT.

Manutention : ÉVITEZ TOUT CONTACT AVEC VOTRE PEAU ET VOS YEUX.

Entreposage : ENTREPOSEZ DANS UN ENDROIT FRAIS, SEC ET BIEN VENTILÉ.

8^e SECTION : MESURES DE CONTRÔLE ET DE PROTECTION

Directives concernant l'exposition

A : Informations générales sur le produit

Évitez la dispersion de poussières dans l'air.

B : Limites d'exposition aux composants

Talc (14807-96-6)

ACGIH : Moyenne pondérée dans le temps de 2 mg/m³ (fraction respirable, matières particulaires ne contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline)

OSHA : Moyenne pondérée dans le temps de 2 mg/m³ (poussière respirable, moins de 1 % de silice cristalline)

NIOSH : Moyenne pondérée dans le temps de 2 mg/m³ (poussière respirable, ne contenant pas d'amiante et < 1 % de quartz)

Quartz (14808-60-7)

ACGIH : Moyenne pondérée dans le temps de 0,05 mg/m³ (fraction respirable) OSHA : Moyenne pondérée dans le temps de 0,1 mg/m³ (poussière respirable)

NIOSH : Moyenne pondérée dans le temps de 0,05 mg/m³ (poussière respirable)

Mesures d'ingénierie

Fournir un système de ventilation par aspiration à la source adéquat afin de conserver le degré d'exposition des travailleurs sous les limites permises.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL

Yeux/visage : portez des lunettes protectrices.

Peau : utilisez des gants imperméables.

Téléphone : 704-987-4555
8935 NorthPointe Executive Park Drive
Huntersville, NC 28078
www.irwin.com

Respiratoire : utilisez un masque protecteur pour les concentrations particulières qui dépassent la limite d'exposition en milieu de travail.

9^e SECTION : RENSEIGNEMENTS SUR LES PREMIERS SOINS EN CAS D'URGENCE

INHALATION : AMENEZ LA PERSONNE AU GRAND AIR. CONTACTEZ UN MÉDECIN.

INGESTION : APPELEZ IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

PEAU : LAVEZ À L'EAU SAVONNEUSE. SI UNE IRRITATION SE DÉVELOPPE, APPELEZ UN MÉDECIN.

YEUX : RINCEZ IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT À L'EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET APPELEZ UN MÉDECIN.

10^e SECTION : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT

CLASSIFICATION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS PAR RAPPORT AU DANGER : PAS RÉGLEMENTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS

11^e SECTION : RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTIQUETTE

ÉVITEZ TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX.

PROTECTION RESPIRATOIRE : VOUS DEVEZ PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE POUR LES POUSSIÈRES, HOMOLOGUÉ NIOSH.

N° de CAS

1318-59-8
14807-96-6
12769-96-9

14808-60-7

COMPOSANTS

MINÉRAUX DU GROUPE DES CHLORITES
TALC
SULFOSILICATE DE SODIUM ET D'ALUMINIUM : PIGMENT VIOLET 15, INDEX DE COLORATION 77007
QUARTZ

BONNES PRATIQUES INDUSTRIELLES : CONFORMÉMENT AUX BONNES PRATIQUES INDUSTRIELLES, ÉVITEZ TOUT CONTACT AVEC LA SUBSTANCE. PORTEZ DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL LONGS, QUE VOUS PRENDREZ SOIN DE LAYER APRÈS CHAQUE QUART DE TRAVAIL. PORTEZ DES LUNETTES À COQUES OU DES LUNETTES PROTECTRICES AVEC DES ÉCRANS LATÉRAUX, DES GANTS IMPERMÉABLES ET UN TABLIER. IL EST RECOMMANDÉ DE PRENDRE UNE DOUCHE APRÈS CHAQUE QUART DE TRAVAIL. LAVEZ-VOUS BIEN LES MAINS AVANT DE MANGER.

ÉLIMINATION : ASSUREZ-VOUS DE RESPECTER TOUS LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX, FÉDÉRAUX ET D'ÉTAT LORSQUE VOUS JETEZ LES SUBSTANCES RENVERSÉES, LES CONTENANTS VIDES OU LES PRODUITS INUTILISÉS.

CONTENANTS VIDES : DES RÉSIDUS PEUVENT PERSISTER DANS LES CONTENANTS VIDES. VOUS NE DEVEZ PAS RÉUTILISER LES CONTENANTS, À MOINS DE LES SOUMETTRE D'ABORD À UN LAVAGE PROFESSIONNEL OU À UN RECONDITIONNEMENT. VOUS DEVEZ RINCER LES CONTENANTS VIDES AVANT

Téléphone : 704-987-4555
8935 NorthPointe Executive Park Drive
Huntersville, NC 28078
www.irwin.com

DE LES JETER. SUIVEZ TOUTES LES INDICATIONS AFFICHÉES SUR L'ÉTIQUETTE LORSQUE VOUS TRAITEZ DES CONTENANTS VIDES.

À NOTER : AUX FINS DE FABRICATION SEULEMENT. CONSULTEZ LA FICHE SIGNALÉTIQUE DU PRODUIT POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS.

12^e SECTION : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Sulfosilicate de sodium et d'aluminium : pigment violet 15, indice de coloration 77007

DL₅₀ (par voie orale) > 10 g/kg (pour les rats)

Cancérogénicité (avec exposition chronique) : aucun carcinogène humain

Tératologie : aucun élément tératogène

Reproduction : aucun élément toxique n'affecte la reproduction

Mutagénicité : aucun mutagène

Autres recherches : aucune information

Conséquences sur l'environnement : La substance risque de ne pas se biodégrader lorsqu'elle pénètre dans le sol, et elle risque de se bioaccumuler de manière significative.

CL₅₀ (pour le poisson) > 32 000 mg/kg

13^e SECTION : RÉFÉRENCES

AUCUNE

14^e SECTION : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE ET D'ÉTAT

Informations générales sur le produit

TSCA : tous les composants se manifestant de façon naturelle dans le produit font automatiquement partie de l'inventaire du TSCA (loi sur le contrôle des substances toxiques) de la USEPA (organisme de protection de l'environnement des États-Unis), d'après le titre 40 du CFR (code des règlements fédéraux des États-Unis), partie 710.4 (b). Tous les autres composants figurent sur la liste du TSCA de la USEPA. L'article 8 (b) du TSCA : CAS (services de résumés analytiques des substances chimiques) n° 57455-37-5 fait partie de l'inventaire du TSCA.

Analyse des composants

Aucun composant du produit ne figure dans l'article 302 du SARA (titre 40 du CFR, partie 355, annexe A), l'article 313 du SARA (titre 40 du CFR, partie 372.65) ou le CERCLA (titre 40 du CFR, annexe A).

Téléphone : 704-987-4555
 8935 NorthPointe Executive Park Drive
 Huntersville, NC 28078
 www.irwin.com

COMPOSANT	N° de CAS	CA	FL	MA	MN	N.J.	PA	MI
TALC	14807-96-6	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
QUARTZ	14808-60-7	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
SULFOSILICATE DE SODIUM ET D'ALUMINIUM : PIGMENT VIOLET 15, INDEX DE COLORATION 77007	12769-96-9	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

L'énoncé suivant est issu du *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act* de 1986 (proposition n° 65) :

ATTENTION! Ce produit contient une substance chimique cancérigène, d'après l'État de la Californie.

Autres règlements

A : Informations générales sur le produit

Classification du SIMDUT canadien : classe D, division 2, sous-division A

B : Analyse des composants / inventaire

Composant	N° de CAS	TSCA	LIS	LES	EINECS	AUST.	PHIL.	MITI	CORÉE	ELINCS	CHINE
Talc	14807-96-6	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Minéraux du groupe des chlorites	1318-59-8	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Quartz	14808-60-7	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui

C : Analyse des composants - liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT

Composant	CAS	Présent
Quartz	14808-60-7	Oui

NOUS ESTIMONS QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS ET LES DONNÉES FOURNIS SONT EXACTS EN DATE DE LA PRÉPARATION ET SONT OFFERTS DE BONNE FOI, MAIS SANS GARANTIE, NI ASSERTION. PUISQUE LES CONDITIONS D'UTILISATION SONT INDÉPENDANTES DE NOTRE VOLONTÉ, NOUS RENONÇONS À TOUTE RESPONSABILITÉ EN CE DOMAINE. NOUS VOUS OFFRONS CES RENSEIGNEMENTS AUX FINS D'EXAMEN, D'ENQUÊTE ET DE VÉRIFICATION.